

Jeu EURODREAM : ne rêvez pas !

Geoffrey DELAMINE affirme être notaire et vous écrit dans le cadre du jeu-concours international gratuit **EURODREAM**. Il indique qu'une somme de 30 000 € lui a été remise pour reversement au gagnant.

La lecture des documents de jeu va vous permettre de découvrir deux informations bien intéressantes : *« La cagnotte en jeu a une valeur de 30 000 € et ainsi formée : le premier prix pour une valeur en pièces d'or correspondant l'ensemble de la cagnotte sera remis au premier gagnant désigné ; des prix d'une valeur égale en pièces d'or résultant du partage de la cagnotte entre les personnes en réserve admissible en cas de défaut concernant le droit à participer de l'un ou de plusieurs participants tirés au sort ; à la discrétion du promoteur de ce jeu-concours les participants pourront se voir offrir des prix d'une valeur symbolique. »*

En résumé, ce charabia signifie que vous recevrez un lot d'une valeur symbolique.

La réclamation de votre prix implique de régler des frais qui, eux, ne sont pas symboliques : des frais d'enregistrement (10 €), des frais d'assurance pour l'envoi du chèque (12,90 €) et des frais de port (7 €). Au total, une somme de 29,90 € à régler par chèque à l'ordre de SEPS, ou en billets, et à expédier à GA.LA en Suisse.

EURODREAM veut vous faire rêver (*« dream » signifie « rêve » en anglais*) mais souhaite surtout vous délester de 30 €.